



**Réunion du Comité Syndical**

du mercredi 17 décembre 2008

**CS – 6.10**

**Attribution du marché de transport  
et de traitement des déchets  
en provenance de l'usine de BOUROGNE  
( du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2010 )**

**RAPPORT**

Présenté par Monsieur Marcel GRAPIN  
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le S.E.R.T.R.I.D a procédé à une consultation concernant le transport et de traitement des déchets en provenance de l'usine de BOUROGNE.

Par délibération CS-5.08 du 1<sup>er</sup> octobre 2008, le Comité Syndical a autorisé la signature des marchés, à l'exception du lot 4 ( transport et traitement d'ordures ménagères en centre d'enfouissement technique ) pour lequel aucune offre n'avait été déposée.

Monsieur le Vice-Président précise qu'une nouvelle consultation a été lancée, pour le transport et le traitement des ordures ménagères, des encombrants et déchets industriels banals en provenance de l'usine de BOUROGNE.

Il en donne ensuite les caractéristiques :

### **I - Type de procédure**

Appel d'offres ouvert, passé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

### **II - Descriptif du marché**

Le marché est d'une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Il est divisé en deux lots, soit :

Lot 1 : transport et traitement des ordures ménagères

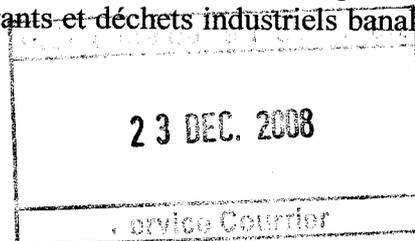
Lot 2 : transport et traitement des encombrants et déchets industriels banals

### **III - Critère de jugement des offres**

Offre économiquement la plus avantageuse, sur la base du critère unique du prix le plus bas.

### **IV - Déroulement de la procédure**

Une publicité a été envoyée simultanément au J.O.U.E. et au B.O.A.M.P. le 10 octobre 2008.



La remise des offres était fixée au 28 novembre 2008 à 12 h 00.

Une entreprise a remis une offre, dans les délais.

Il s'agit de l'entreprise SITA CENTRE EST.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 décembre 2008 pour l'ouverture des plis, qui a fait apparaître les résultats suivants :

Société	N° de lot	Prix en € HT la tonne
Aucune offre déposée	1	/
SITA CENTRE EST	2	62 ( hors TGAP)

#### **V - Conclusion**

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SITA CENTRE EST pour le lot n° 2.

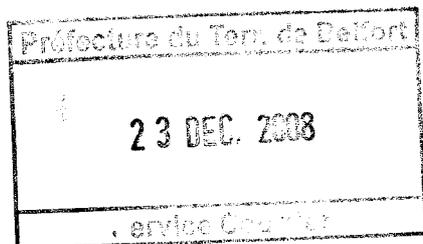
Le lot n°1 est déclaré infructueux

A l'UNANIMITE le Comité Syndical :

**- AUTORISE Monsieur le Président à signer avec l'entreprise SITA CENTRE EST le marché correspondant, pour une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 17 décembre 2008, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 24 DEC. 2008 conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Dépôt en Préfecture le 23 DEC. 2008**



**POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président**

**Leouahdi Selim GUEMAZI**